

BRÈVES ÉCONOMIQUES Tunisie & Libye

Une publication du Service Economique Régional de Tunis
Semaine du 20 janvier 2025

Tunisie

La France, 1^{er} pays d'origine des investissements directs étrangers (IDE) en Tunisie en 2023

D'après le [rapport consolidé des investissements internationaux en Tunisie pour l'année 2023](#) publié par la FIPA, la Tunisie a bénéficié d'un montant de flux d'IDE (hors énergie) de 1,9 Md TND (567 M EUR), réparti entre secteur industriel (77% des investissements), services (22%) et agriculture (1%). Ce montant d'IDE représente une hausse de 12% par rapport à 2022 (1,7 Md TND) et s'explique principalement par la croissance des investissements industriels (+14% à 1,5 Md TND), en particulier dans les secteurs de matériaux de construction mécanique et de la métallurgie (+63 M TND à 256 M TND) et du textile-habillement (+68 M TND à 129 M TND). Le secteur agricole a attiré 18 M TND d'investissements (+85%), alors que les investissements dans le secteur tertiaire ont progressé plus modestement (+1% à 418 M TND). Fin 2023, le stock d'IDE (hors énergie) atteint 44 Mds TND (13 Mds EUR ; contre 40 Mds TND en 2022), dont plus de la moitié est concentrée dans l'industrie (58% du stock total).

La France s'impose comme le 1^{er} pays émetteur d'investissements étrangers en Tunisie, avec environ un tiers du flux entrant

LE CHIFFRE A RETENIR

567 M EUR

Les flux d'IDE (hors énergie)
entrant en Tunisie en 2023

d'IDE, soit 610 M TND en 2023 (182 M EUR), et un stock d'IDE qui s'établit à 8,3 Mds TND (2,5 Mds EUR), constitué de participations dans 1 612 entreprises françaises qui emploient près de 168 000 personnes. Avec 20% du stock d'IDE, la France devient donc le 1^{er} investisseur en termes de stock (2^{ème} place en 2022), devant les Emirats Arabes Unis (18% du stock en 2023 ; 1^{ère} place en 2022) et le Qatar (13%). Les investissements français en Tunisie se concentrent dans les secteurs clés de la relation économique bilatérale, à savoir les industries électriques (16% du stock français d'IDE), mécaniques (16%), les télécommunications (9%) et l'agro-alimentaire (9%).

La balance commerciale alimentaire enregistre un excédent de 1,4 Md TND en 2024

Selon un [rapport](#) de l'Observatoire National de l'Agriculture (Onagri), la balance commerciale alimentaire a enregistré un excédent de 1,4 Md TND (420 M EUR) en 2024, après un déficit de 0,2 Md TND en 2023 et de 1,9 Md TND en 2022. Ce résultat s'explique par la hausse de 15,8% de la valeur

des exportations de produits alimentaires (8,5 Mds TND), tandis que les importations en valeur reculent de 6,1% (7,1 Mds TND). Parmi les principaux produits exportés, les ventes d'huile d'olive, qui constituent plus de la moitié (57%) des exportations alimentaires de la Tunisie, ont augmenté de 27% à 4,9 Mds TND, attribuable à un effet prix (hausse de +29% du prix moyen mensuel par kilogramme), alors que le volume exporté recule de 1,4% sur l'année. Les exportations de dattes, pour lesquelles la Tunisie est le 1^{er} exportateur mondial, ont progressé de 20% à 0,9 Md TND (11% des ventes), en raison d'une augmentation du volume exporté (+18%). Concernant les principaux produits importés, les importations d'huiles végétales baissent à 0,8 Md TND (-16% en valeur ; -5% en volume respectivement) et de sucre à 0,7 Md TND (-21% ; -22%). Les produits céréaliers, principal poste d'achat (4 Mds TND soit 57% des importations alimentaires), ont quant à eux diminué de 16,5% en valeur tandis que le volume importé a augmenté de 6,8% sur l'année. Dans l'ensemble, les échanges de biens alimentaires représentent environ 11% du total des échanges de la Tunisie en 2024.

Réforme des chèques : lancement de la nouvelle plateforme électronique de gestion des chèques

Le gouvernement tunisien a officiellement lancé, le 22 janvier 2025, la plateforme électronique « [Tunichèque](#) », conçue pour moderniser et sécuriser la gestion des chèques dans le pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi n°2024-41, dite « loi sur les chèques sans provision », adoptée le 2 août dernier. Supervisée par la Banque Centrale de Tunisie (BCT), la plateforme permet aux tireurs de chèques d'accéder aux informations relatives à leurs comptes et aux bénéficiaires de vérifier la disponibilité des provisions, tout en s'assurant de l'absence d'obstacles juridiques. En préparation de cette transition, les banques ont commencé depuis le 20 janvier à traiter les demandes de leurs clients pour la délivrance de nouveaux carnets de chèques, conformément aux

exigences de la [circulaire n°2024-14](#) de la BCT. A compter du 2 février 2025, seuls ces nouvelles formules de chèques seront valables, les anciens devenant caducs. Outre la réforme du chèque et de sa gestion, la loi n°2024-41 introduit plusieurs mesures à vocation sociale et économique. Parmi celles-ci figurent notamment : (i) la réduction des taux d'intérêt pour certains prêts à taux fixe destinés aux particuliers, déjà en vigueur ; (ii) l'introduction de prêts d'honneur en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) ; et (iii) la révision de la tarification des services bancaires, dont les modalités d'application seront précisées par décret.

Corridor Sud-Hydrogène : déclaration d'intention de 5 pays dont la Tunisie

Le 21 janvier 2025, la Tunisie a signé à Rome une déclaration d'intention commune avec l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et l'Algérie pour le développement du projet « Corridor Sud-Hydrogène » (SouthH2) visant à la construction d'un gazoduc de 3 300 km de longueur destiné au transport d'hydrogène vert, qui sera produit en Tunisie et en Algérie à partir de ressources renouvelables (solaire et éolien), vers les grands bassins de consommation des pays signataires (Augusta, Tarente, Styrie, Vienne, Linz, Burghausen et Ingolstadt). L'accord prévoit la création d'un groupe de travail technique chargé de superviser la mise en œuvre du corridor avec pour objectif une entrée en service d'ici 2030. Partie intégrante du projet de dorsale hydrogène européenne (« *European Hydrogen Backbone* »), le développement de corridor Sud repose à plus de 65% sur la conversion d'infrastructures existantes (gazoducs), complétée par la création de nouvelles sections de pipelines lorsque nécessaire. Dans le cadre de sa « stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène vert et ses dérivés », publiée en mai 2024, la Tunisie ambitionne d'exporter 300 000 tonnes d'hydrogène vers l'Europe à partir de 2030, puis 1,6 M de tonnes d'ici 2040, permettant ainsi une amélioration de la balance commerciale du pays estimée à 2,1 Mds EUR en 2035 et 8,6 Mds EUR en 2050. Dans ce contexte, la Tunisie a signé plusieurs protocoles d'accord (MoU) avec des

entreprises étrangères pour le développement de capacités de production d'H2 vert en Tunisie, dont un avec [le consortium TotalEnergies/Verbund pour le projet « H2 Notos »](#), qui prévoit une production initiale de 200 000 tonnes d'hydrogène vert dans le sud du pays, avec une montée en puissance à 1 M de tonnes à terme, en s'appuyant sur le corridor SouthH2 pour son exportation vers l'Europe.

Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de 418 bus et autocars neufs

Le ministère des Transports a annoncé, lundi 20 janvier 2025, le lancement d'un [appel d'offres pour l'acquisition de 418 nouveaux bus](#). Cette décision fait suite à une réunion tenue le 10 janvier 2025, en présence des représentants du ministère, des compagnies de transport régionales, de la Société nationale de transport interurbain (SNTRI) et de la Société de transport de Tunis (TRANSTU). Selon le ministère, les nouveaux véhicules seront répartis comme suit : 260 bus pour les compagnies de transport régionales, 40 pour la SNTRI et 118 pour la TRANSTU. La commande comprendra 320 bus articulés, 58 autobus standards et 40 autocars confort : les fournisseurs intéressés ont jusqu'au 20 février 2025 pour soumettre leurs offres au ministère. Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre du plan de modernisation de la flotte nationale, visant à répondre aux besoins croissants en transport public et à améliorer la qualité du service pour les usagers tunisiens. La TRANSTU a ainsi récemment renforcé sa flotte en signant un accord avec le constructeur chinois King Long pour l'acquisition de 300 nouveaux bus et a également finalisé, le 18 décembre 2024, la réception de 300 bus d'occasion français dans le cadre de son partenariat avec la RATP.

Nomination de M. Habib Toumi à la tête de l'OACA

Le 20 janvier 2025, M. Habib Toumi a été nommé Directeur Général de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA), succédant ainsi à M. Montassar Ben Hmida, révoqué deux jours plus tôt, qui était à ce poste depuis le 15 mars 2022. Avant cette

nomination, M. Toumi dirigeait l'Agence Technique des Transports Terrestres (ATTT) depuis mars 2023.

Tableau 1 – Principaux indicateurs structurels de la Tunisie.

	2023	2024 (p)	2025 (p)
PIB nominal, en Mds USD	48,5	52,6	54,7
Croissance du PIB réel, en %	0,0	1,6	1,6
Taux d'investissement, en % du PIB	12,3	11,2	10,8
Taux d'épargne, en % du PIB	9,6	7,6	7,4
Taux d'inflation annuel moyen, en %	9,3	7,1	6,7
Solde budgétaire, en % du PIB	-6,9	-5,9	-5,1
Recettes publiques, en % du PIB	28,7	28,5	28,1
Dépenses publiques, en % du PIB	35,5	34,5	33,3
Dette publique, en % du PIB	82,4	83,7	84,3
Solde courant, en % du PIB	-2,7	-3,5	-3,4
Réserves de change, en Mds USD	9,1	8,7	7,7
Notation souveraine Fitch/Moody's	CCC-/CAA2 négatif	CCC+/CAA2 stable	-

Sources : World Economic Outlook Database (octobre 2024), FMI

Tableau 2 – Principaux indicateurs conjoncturels de la Tunisie.

Indicateurs macroéconomiques	Période	Valeur	Var. par rapport à la période précédente
Croissance trimestrielle du PIB, en %	T3 2024	1,8%	+0,8 p.p.
Taux de chômage, en % de la pop. active	T3 2024	16,0%	0,0 p.p.
Taux d'inflation mensuel, en %	Déc-2024	6,2%	-0,4 p.p.
Recettes touristiques cumulées, en Mds TND	Au 22/01/2025	357 M TND	+7,2% en g.a.
Revenus du travail cumulés, en Mds TND	Au 22/01/2025	436 M TND	+5% en g.a.
Indicateurs monétaires et financiers	Période	Valeur	Var. en g.a.
Taux d'intérêt directeur, en %	Au 23/01/2025	8,0%	0,0 p.p.
Réserves de change, en jours d'importation	Au 23/01/2025	118 jours	+2 jours
USD/TND	Au 22/01/2025	3,19	+2,73%
EUR/TND	Au 22/01/2025	3,32	-1,73%

Sources : INS, BCT

Libye

Annonce de la fin du mécanisme de swap de la NOC, en mars 2025

[Selon la presse libyenne](#), le président par intérim de la *National Oil Corporation* (NOC), Massoud Suleiman, aurait annoncé la fin, à partir de mars 2025, du mécanisme de swap « oil-to-fuel » que la NOC utilise depuis 2022 pour s'approvisionner en produits pétroliers raffinés et qu'elle distribue ensuite à la *Brega Oil Company*. En l'absence de liquidités permettant à la NOC d'acheter des produits raffinés, celle-ci demande à des traders d'échanger une partie des recettes de la vente de brut contre des produits raffinés. Massoud Suleiman a cependant précisé que la NOC ne saurait être tenue responsable en cas de pénurie de produits raffinés résultant de la fin du mécanisme de swap.

Le Bureau d'Audit avait épinglé l'illégalité de ces pratiques et demandé la fin du mécanisme pour le début de l'année. Le précédent président de la NOC, Farhat Bengdara, avait indiqué, dans une lettre au Bureau datant du 7 janvier 2025, que l'arrêt du mécanisme ne pourrait se faire début 2025 puisque les fonds avaient déjà été alloués pour décembre. Elle avait en outre proposé de maintenir le système jusqu'à ce que la Banque Centrale Libyenne (BCL) fournisse à la NOC les liquidités nécessaires pour l'achat de produits raffinés.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) annonce l'adaptation du régime de sanctions en Libye

Dans un [communiqué](#) publié le 16 janvier, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a annoncé une adaptation du régime des sanctions en Libye. La résolution 2769 (2025), adoptée par le Conseil (14 voix pour une abstention), reconduit jusqu'au 1er mai 2026 les mesures visant à lutter contre les exportations illicites de pétrole en Libye, tout en introduisant de nouvelles dispositions.

Parmi les nouvelles dispositions figurent : (i) l'élargissement des sanctions aux personnes et entités ayant soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels par l'exploitation illégale du pétrole libyen ; (ii) l'exemption partielle de l'embargo sur les armes pour l'acheminement d'aide humanitaire ou d'armes défensives demeurant à tout moment à bord desdits aéronefs et navires ; et (iii) l'autorisation pour la *Libyan Investment Authority* (LIA) de réinvestir certains de ses avoirs gelés, dans des instruments à revenu fixe auprès d'institutions financières appropriées sélectionnées par la LIA et selon des conditions spécifiques. Ces avoirs et les revenus qu'ils génèrent restent toutefois gelés. La LIA a approuvé et salué cette décision dans un [communiqué](#), soulignant qu'elle permettrait d'éviter l'érosion de certains actifs gelés.

Finalement, le CSNU a annoncé renouveler jusqu'au 15 mai 2026 le mandat du Groupe d'experts du comité des sanctions pour la Libye.

Tableau 3 – Principaux indicateurs structurels de la Libye.

	2023	2024 (p)	2025 (p)
PIB nominal, en Mds USD	44	44,8	48
Croissance du PIB réel, en %	10,2	2,4	13,7
Production de pétrole brut, en M de barils par jour	1,2	1,2	1,4
Taux d'inflation annuel moyen, en %	2,4	2,0	2,3
Solde budgétaire, en % du PIB	8,2	-4,8	-2,1
Solde courant, en % du PIB	14,6	11,1	12,5
Exportation de pétrole brut, en M de barils par jour	1,0	1,0	1,1
Réserves de change, en Mds USD	78,4	76,3	75,2

Sources : World Economic Outlook Database, Regional Economic Outlook Statistical Appendix (octobre 2024), FMI

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Tunis

Rédaction : SER de Tunis

Abonnez-vous : [S'inscrire](#)

Clause de non-responsabilité – La Direction générale du Trésor s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.